

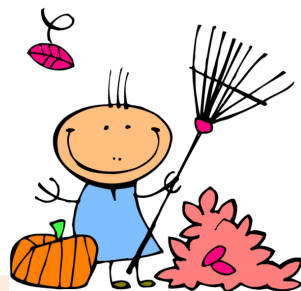


# MERCREDIS période 2

du 7 novembre au 16 décembre 2022

Inscriptions du 10 au 21 octobre 2022

aucune inscription ne sera prise en dehors de ces dates



## Nouvelle inscription - fournir obligatoirement :

- ▶ Livret de famille : copie des pages parents et enfants (*justificatif de garde si divorce ou séparation*)
- ▶ Justificatif de domicile : *bail location* ou *facture eau, électricité, téléphone, ...* de moins de 3 mois
- ▶ En cas d'hébergement, remplir un certificat d'hébergement (*voir le service Scolaire-Jeunesse*)
- ▶ Fiche sanitaire complétée et signée (*photo obligatoire*) valable pour l'année 2022-2023
- ▶ Carnet de santé (*copie des pages « vaccinations obligatoires »*)
- ▶ RIB pour le prélèvement automatique
- ▶ Attestation CAF de QF quotient familial ou, à défaut, dernier avis d'imposition (*n-1*)

**Si l'enfant est déjà inscrit pour 2022-2023 au centre de loisirs ou à la garderie ou au restaurant scolaire, inutile de redonner ces documents, sauf s'il y a des modifications.**

### Représentant 1

Père  Mère  Beau-Père  Belle-Mère

### Représentant 2

Père  Mère  Beau-Père  Belle-Mère

NOM et prénom (en MAJUSCULES)		
Adresse complète avec code postal		
N° téléphone		
Adresse mail (LISIBLE)		
Profession		
N°CAF		

### ▶ SITUATION FAMILIALE DES PARENTS :

Marié(e)  Divorcé(e)  Célibataire  Pacsé(e)  Concubinage  Séparé(e)  Veuf(ve)

### ▶ RÉSIDENCE DE L'ENFANT :

Parents  Père  Mère  Garde alternée  Famille d'accueil

### ▶ PERSONNES (autres que les parents) AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'ENFANT :

	Personne 1	Personne 2	Personne 3
NOM et prénom (en MAJUSCULES)			
Lien de parenté			
N° tél portable			

► **ENFANT**

GARÇON

FILLE

NOM et prénom (en MAJUSCULES)	
Date de naissance	Age :
Ecole et classe	Classe :

► **RESERVATION des MERCREDIS** : cochez vos souhaits

MOIS	NOVEMBRE 2022				DECEMBRE 2022	
JOUR	9	16	23	30	7	14
<b>Matin + repas</b>						
<b>Après-midi</b>						
<b>Journée</b>						

*Le tarif est modulé en fonction des revenus de la famille ou du QF de la CAF.  
 Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles, par ordre d'arrivée.  
 Toute réservation vaut engagement de paiement. En cas d'annulations répétées,  
 la commune se réserve le droit de ne plus accueillir les enfants de la famille concernée.*

► **AUTORISATIONS**

- j'autorise le service Scolaire-Jeunesse à procéder au prélèvement de mes factures le 15 de chaque mois, et je joins un RIB à cette fin.
- j'autorise les services municipaux à photographier et/ou filmer mon enfant et à diffuser et publier les photographies et/ou les films sur tous les supports de communication de la ville.
- j'autorise le service Scolaire-Jeunesse à utiliser mon numéro CAF pour vérifier le QF et calculer les tarifs qui en dépendent.
- j'atteste sur l'honneur que mon enfant bénéficie d'une assurance obligatoire responsabilité civile "chef de famille" ainsi que d'une garantie "individuelle accident" pour l'année scolaire 2022-2023.
- j'autorise le Maire et le directeur du centre de loisirs à prendre, le cas échéant, toute mesure (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendue nécessaire par l'état de mon enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence.

**L'inscription vaut acceptation par l'enfant et la famille du « Règlement de fonctionnement des temps d'accueil des enfants » dont celui de l'accueil de loisirs** (voté en Conseil Municipal le 27 juin 2022).

**OBSERVATIONS :** *Si la Municipalité et son service Scolaire-Jeunesse ont souhaité faciliter les démarches administratives par ce document, il reste important de préciser que toute modification concernant la famille et les représentants légaux, ainsi que les éléments de santé concernant l'enfant, ayant une incidence directe sur la prise en charge, doivent nous être notifiés : à défaut, notre responsabilité ne pourra pas être engagée.*

Je soussigné(e), .....responsable légal de l'enfant, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le.....Signatures des parents :

